
AVIS

21 mars 2024

**ADOPTION DE LA COMPOSITION DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE
GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE
RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION
DES SOLS**

Rapporteur :

Michel LEGRAND

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux vient assouplir la mise en œuvre de la réduction de la consommation d'espaces sur la période 2021-2030, notamment avec la création d'une « garantie communale ».¹ Elle prévoit également la mise en place d'une Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Cette Conférence doit être consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale et européenne, et des projets d'envergure régionale. La composition de cette dernière est déterminée par délibération du Conseil régional, qui peut proposer une composition alternative à celle proposée par la loi. La Région, ayant déjà prévu de constituer une commission chargée de statuer sur les projets d'envergure régionale au moment de l'adoption de la proposition de modification du SRADDET de mai 2023, a choisi de retenir une composition alternative, notamment afin d'y faire figurer des représentants du secteur économique.

Ainsi, la Conférence – dont la composition a fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du 5 février 2024 – est composée de 36 membres :

- 7 représentants de la Région ;
- 5 des Départements ;
- 15 du bloc local (SCOT, EPCI, communes) ;
- 8 du secteur économique (3 consulaires – Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre régionale d'agriculture –, 1 représentant de la filière Logistique Seine Normandie, 1 représentant de Normandie Energies, 1 représentant d'HAROPA, et 2 sièges destinés à accueillir des représentants d'autres filières ou des experts en fonction de la nature des projets proposés) ;
- 1 représentant de l'Etat.

Le CESER observe favorablement la présence de représentants du secteur économique, dont la place est légitime compte tenu de leur rôle dans les projets industriels, économiques et d'aménagement. Toutefois, il souligne l'absence de représentants des salariés, du monde associatif ou environnemental, et plus largement de la société civile que le CESER notamment représente, alors même que la Conférence sera amenée à statuer sur des projets d'aménagements, d'infrastructures ou d'activités économiques qui peuvent concerner la qualité de vie et le quotidien de l'ensemble des habitants de la Normandie.

En conclusion, le CESER invite la Région en prendre en considération les observations formulées dans le présent avis.

¹ Voir sur ce point l'avis du CESER sur la modification du SRADDET, 21 mars 2024.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Jean-Luc LÉGER, personnalité qualifiée

Madame la Présidente, madame la conseillère régionale, mes cher.es collègues.

Mon intervention porte tout autant sur **la forme que le fond**. Il faut rappeler en ce début de mandature que dans sa doctrine, le CESER est favorable à l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols.

Il n'est évidemment pas pertinent de remettre en cause la désignation des chambres consulaires et de filières dans la composition de cette conférence. Mais à l'instar de mes collègues ayant rédigé l'avis, je souligne, à mon tour, « l'absence de représentants des salariés, du monde associatif ou environnemental, et plus largement de la société civile que le CESER **notamment représente** ». D'ailleurs, à propos du CESER, j'espère que dans les 7 représentants de la Région, qu'au moins un siège soit réservé au CESER.

Sur la forme, ce n'est pas la première fois que le conseil régional ne désigne **que** des acteurs représentant les entreprises **et écarte** les représentants des salariés et du monde associatif. Ce fut le cas dans les instances de gouvernance d'agences, **compositions jamais modifiées** malgré les **demandes réitérées** du CESER.

Sur le fond, faut-il rappeler que l'économie n'est pas représentée que par la seule présence des entreprises même si j'attache **une très forte importance** à leurs rôles. Les syndicats de salariés comme les associations agissent **tout autant** sur la dimension économique, que sociale, qu'environnementale. Comme les entreprises n'agissent pas que sur **la seule dimension économique**.

Mais **imaginons un instant, ce qui est pure folie**, qu'il serait **démonstré que les syndicats de salariés n'ont aucune compétence** en matière économique et qu'avec les associations, ces deux composantes seraient **des adversaires du développement économique**. Mettons-nous, alors, un instant, **dans cette posture absurde**. Il reste néanmoins **sur le sujet fondamental** de l'artificialisation des sols, les questions environnementales et sociales. **S'il faut segmenter**, pour les besoins de la démonstration, **segmentons**.

Je ne développerai pas la question environnementale, **elle est évidente**, dans cette assemblée d'autres plus compétents que moi peuvent en exposer l'importance.

Il **reste toutefois** la dimension sociale. Je laisse aux représentants des syndicats, plus compétents que moi, également, **pour démontrer l'importance du rôle des salariés** afin de permettre aux entreprises d'évoluer favorablement pour mieux atteindre l'objectif de ralentissement puis de non-progression de l'artificialisation des sols naturels, agricoles et forestiers. Et pour vous en convaincre, j'invite l'assemblée à lire ou à relire un excellent rapport du CESER daté de septembre 2023, à propos du rôle de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles comme leviers de la transition écologique.

Plus généralement, toujours en matière sociale, **la question des usages est cruciale**. Lorsque nous parlons d'usages, il faut examiner entre autres, les habitudes des populations et avoir une perception de l'avenir des territoires et de leurs évolutions à une échelle de temps de l'ordre de la vingtaine d'année. Je ne rentrerai pas dans les détails, bien évidemment, mais **pour qu'un élu parvienne à emmener la population du territoire** dont il a la gestion **vers l'acceptation de l'évolution de sa vie** au quotidien, il faut **indéniablement associer** les représentants des associations de tout type, **pas seulement environnementales**, mais aussi toutes celles qui composent le 3^{ème} collège du CESER.

Si nous voulons que les Normands intègrent dans leur mode de pensée que la transition écologique concerne plus l'évolution de leurs modes de vie que le changement climatique, car au rythme où vont les choses, nous assistons à une accélération du changement climatique qui laisse peu de place à la transition. **Il est indispensable d'y impliquer les corps intermédiaires.**

Si nous voulons que les Normands, dans leurs multiples fonctions : de travailleurs, de consommateurs, d'habitants, de représentants de leurs territoires, etc., bref, d'usagers, d'acteurs économiques et sociaux, autant que de citoyens, **acceptent de modifier leur perception d'un avenir d'opportunités plutôt que de contraintes**, il est indispensable que les représentants des syndicats de salariés et ceux des principales coordinations associatives **intègrent la conférence régionale et ceci pour qu'ils soient tout autant contributeurs aux travaux de la conférence que relais des Normands et auprès des Normands.**

Si nous voulons aboutir à la mutualisation de projets à l'échelle des EPCI ou des SCOT comme le CESER le rappelle dans le projet d'avis concernant la proposition de modification du SRADDET, ne laissons pas **les collectivités territoriales seules. Sur de tels enjeux sociétaux elles ne peuvent pas être les uniques interlocutrices auprès de la population.** Nous l'avons rappelé dans un récent rapport des CESER de l'atlantique, intitulé « Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique », les coopérations entre collectivités territoriales sont peu nombreuses.

Sans le relai de la société civile organisée, la réduction de l'artificialisation des sols sera jugée **comme punitive** et ceci à l'instar de toutes les mesures environnementales **lorsqu'elles ne sont qu'administrer** et la défiance s'orientera **contre les réelles opportunités qu'un tel sujet suscite**, dès lors, **le développement économique en sera impacté négativement.** Je l'ai déjà dit, sans le relai de la société civile organisée, les pouvoirs publics sont nus. Confère le mouvement des gilets jaunes et je vous invite à vous référer à un rapport de notre CESER de mars 2019 à ce propos dont le titre est « Vivre au quotidien : les Normands en quête de justice, d'écoute et de proximité ».

Et d'ailleurs, pourquoi mettre l'économique en avant ? Madame la conseillère régionale, dans votre propos introductif de notre séance vous avez présenté les enjeux du soutien à l'agriculture conçu par le Conseil Régional, vous avez souligné à juste titre qu'il n'y avait pas que la dimension économique. Alors, **je n'ose pas croire que la dimension économique soit le prima des deux autres dans l'esprit de l'exécutif régional.**

On me rétorquera **et c'est ma conclusion**, qu'à ajouter des membres, la conférence deviendrait ingouvernable. **Je réfute cette objection.** Concernant les représentants des salariés, le nombre de centrales syndicales est déjà réduit, nous en connaissons le nombre dans notre assemblée. Quant aux associations, il existe une organisation, le Mouvement associatif, dont la vocation est **justement** de conduire une coordination globale ce qui n'alourdirait **en rien** la gouvernance de la conférence.

Sur ce sujet, je demande une solidarité du 1^{er} collège ainsi que des représentants des chambres consulaires et des filières qui siègeront dans la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Je voterai le présent avis du CESER.

Je vous remercie.